
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2020

Présents : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr CHAVAS, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme PALLUY, Mr ESPARZA, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme VACHON.

Membre absent excusé : Mr BLANC, Mme TOURNIER.

Membre démissionnaire : Mme BALURIAUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur Claude BONNEL

Secrétaire élu : Mr BONNEL

Madame le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- *Instauration d'un tarif spécial cantine*
- *Renouvellement des huisseries*
- *Demande de subvention projet « Bio Mobile »*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1- Compte rendu du 19 décembre 2019 et du 28 février 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu des séances du 19 décembre 2019 et du 28 février 2020 à l'unanimité.

2- Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre (*commune ou établissement*),

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE

Article unique : La commune demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et non affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes** :

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Agents non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service).

3- Approbation du compte de gestion – Commune

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à CONDRIEU et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

4- Affectation du résultat – Commune

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du Budget comme suit :

| | | |
|-------------|---|--------------|
| Compte 001 | : Excédent d'investissement reporté | 195.644,22 € |
| Compte 1068 | : Excédent de fonctionnement capitalisé | 30.591,88 € |
| Compte 002 | : Excédent de fonctionnement | 40 000,00 € |

5- Approbation du compte administratif - Commune

Sous la présidence de Mr Claude BONNEL adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Investissement

| | |
|--------------------|-------------|
| Recettes | 67.001,55 € |
| Dépenses | 70.226,25 € |
| Déficit de clôture | 3.224,70 € |

Fonctionnements

| | |
|---------------------|--------------|
| Recettes | 437.411,48 € |
| Dépenses | 416.819,60 € |
| Excédent de clôture | 20.591,88 € |

6- Vote du budget primitif – Commune

Le Budget est voté comme suit:

Recettes d'Investissement : 307.388,10 €
Dépenses d'Investissement : 307.388,10 €

Recettes de Fonctionnement: 452.341,00 €
Dépenses de Fonctionnement : 452.341,00 €

7- Taux d'imposition 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition au titre des trois taxes pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2020 :

| Nature de la taxe | Taux 2020 (en %) |
|------------------------------|------------------|
| Taxe sur le foncier bâti | 8,79 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 33,38 |

8- Subventions 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|------------|
| • ALCALY | 81.50 € |
| • Association Convalescence Maison de St Prim | 60,00 € |
| • Maison Familiale et Rurale des 4 vallées | 100,00 € |
| • Maison Familiale et Rurale de Chaumont | 500,00 € |
| • Chambre des métiers | 300,00 € |
| • Centre de secours Jeunes Sapeurs de Condrieu | 100,00 € |
| • Bibliothèque des Haies | 1.000,00 € |
| • Sou des écoles | 500,00 € |
| • Coopérative école | 77,26 € |
| • DDEN de Condrieu | 100,00 € |

9- Participation au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2020.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges dues au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2020.

Le montant total de la contribution s'élève à 47.935,60 €

Madame le Maire propose de budgétiser une partie de ces charges à hauteur de 27.935,60 € sur le budget communal et de fiscaliser le reste de la contribution, soit 20.000,00 €

**Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par,
12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,**

➤ **Le Conseil Municipal décide** de budgétiser partiellement sa participation au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves, pour un montant de 27.935,60 € le reste étant fiscalisé.

10- Achat de la parcelle AM 382 appartenant au Consort RASE

Le PLU communal affiche un emplacement réservé sur l'OAP n° 1, concernant la parcelle AM 382 d'une superficie de 228 m² et appartenant au consort RASE.

Les propriétaires sont en train de procéder à la vente des parcelles AM 610 (contiguë) et AM 382. Cette dernière doit être de fait vendue à la commune.

Le propriétaire a sollicité la mairie pour une proposition de prix de rachat. Cette parcelle affiche un classement différent de sa voisine, étant non constructible et dédié à de la voirie uniquement. De plus, cette parcelle est enclavée. Par conséquent, la Mairie souhaite proposer au propriétaire un forfait de 1500 € pour l'ensemble de la parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le prix de 1500 € pour l'acquisition de l'ensemble de la parcelle AM 382
- **Charge** Madame le Maire de faire part de cette proposition au propriétaire.

11- Instauration d'un tarif spécial pour la cantine scolaire

Le prix du repas à la cantine est fixé à 4,10 € depuis 2016. Par volonté politique, il n'est pas proposé d'augmentation, malgré la très bonne qualité de la cuisine dont bénéficient les enfants (produits bio, locaux, cuisinés sur place).

En revanche, l'organisation souffre de certains comportements non adaptés : inscription d'enfants en-deçà du délai d'une semaine, ou annulation des repas en dernière minute ;

Pour ces cas-là, il est proposé au Conseil Municipal de voter un tarif de cantine exceptionnel à 5,10 €. Ce tarif ne s'applique pas en cas de maladie de l'enfant, ou de cas de force majeure. Il est proposé d'instaurer ce tarif spécial à partir de la rentrée de septembre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le tarif exceptionnel de 5,10 € en cas d'inscription d'enfants en-deçà du délai d'une semaine, ou d'annulation des repas en dernière minutes.
- **Accepte** d'instaurer ce tarif spécial à partir de la rentrée de septembre 2020.

12- Renouvellement des huisseries et des vitres

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un état des lieux exhaustif des huisseries et vitres à remplacer a été réalisé sur tous les bâtiments communaux. 25 vitres et 10 huisseries sont à remplacer.

Une consultation a été réalisée, trois entreprises ont répondu : RD SERVICES, BMS, RENOV LYON HABITAT.

Seule l'entreprise BMS a répondu sur le lot « « toit de l'avancée de la mairie ».

De plus, la Société BMS représente la meilleure offre financière.

Il est donc proposé de retenir la Société BMS pour un montant de 8518.20 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BMS d'un montant de 8.518,210 € HT pour le remplacement des 25 vitres et huisseries sur les bâtiments communaux.

13- Demande de subvention pour création d'entreprise

La Mairie a reçu une demande de subvention d'un montant de 3000€ pour aide à la création de l'entreprise Bio MOBILE, basée aux Haies. Cette activité vise la distribution de produits (alimentaires et entretien) BIO et locaux (provenance à 50% du Pilat). Il est souligné l'intérêt de ce projet pour le territoire (faire du lien, faire vivre des producteurs locaux, faciliter l'accès des consommateurs à des produits de qualité).

Par ailleurs, le budget prévisionnel est présenté. La subvention communale conditionne le versement des subventions de Vienne Condrieu Agglomération et de la Région. L'engagement financier de la commune est donc un enjeu pour le projet. Il est évoqué également le fait que 3000€ pour un projet individuel est relativement important et totalement inédit pour une petite commune comme Les Haies.

Conclusion : Le Conseil est intéressé par ce projet, et reconnaît son intérêt fort en termes de développement durable et d'animation territoriale. Il souhaiterait avoir quelques informations supplémentaires afin de le soutenir. Il sera demandé à la porteuse de projet de venir le présenter lors du prochain Conseil afin d'avoir un échange éclairé avec les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures